



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Analyse de Protection

Mise à jour de la situation de protection

Juillet 2026

RÉSUMÉ

En 2026, la situation de protection de la population en République centrafricaine demeure préoccupante et complexe. Les affrontements et conflits impliquant les hommes en armes ont fait de nombreuses victimes parmi lesquelles, les personnes déplacées internes dont la vulnérabilité s'est accentuée du fait de nouveaux déplacements et des violences subies.

A ce jour, 428 227 personnes restent encore déplacées dans le pays du fait des violences persistantes entre les Forces armées Centrafricaines [FACA] seuls ou conjointement avec les Autres Personnels de Sécurité [APS] et les groupes armés, mais aussi des tensions intercommunautaires. Les risques majeurs de protection persistent et sont aggravés par la réduction progressive, depuis 2025, des capacités et de la présence des organisations et interventions de protection.

Les sites de déplacement et les communautés hôtes d'accueil sont surchargés, ce qui accentue les vulnérabilités, notamment pour les femmes, les enfants les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Le retrait progressif de certaines localités entamé par la MINUSCA réduit déjà les moyens de protection des civils. Par ailleurs, l'accès humanitaire reste limité dans certaines zones en raison de l'insécurité et des contraintes physiques et logistiques, ce qui entrave la mise en œuvre efficace des activités et des réponses de protection. Les mécanismes communautaires de protection restent affaiblis, tandis que les capacités institutionnelles nationales restent limitées pour assurer une réponse durable. Ces défis combinés maintiennent un environnement d'insécurité prolongée, compliquant la protection des PDI et la recherche de solutions durables à leurs besoins.

Au cours de la période couverte par cette analyse le Cluster Protection a identifié les risques de protection prioritaires suivant, nécessitant une attention immédiate :

1. **Violences basées sur le genre et violences liées aux conflits**
2. **Attaques contre les civils et les biens civils**
3. **Recrutement forcé et association d'enfants avec des groupes armés**
4. **Restrictions à la liberté de mouvement et déplacements forcés**
5. **Présence de mines et d'engins explosifs**

ACTIONS URGENTES

Dans le contexte humanitaire actuel marqué par la résurgence des violences armées et la réduction des capacités de protection, il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures concrètes pour réduire les vulnérabilités des personnes affectées par les conflits.

- Renforcer le financement du monitoring de protection et des mécanismes communautaires de protection afin de permettre le suivi de la situation de protection des populations dans le besoin.
- Déploiement prioritaire des FACA dans les zones de retrait de la MINUSCA.
- Renforcer la lutte contre l'impunité à travers un meilleur accès à la justice et à la redevabilité pour toutes les violations.

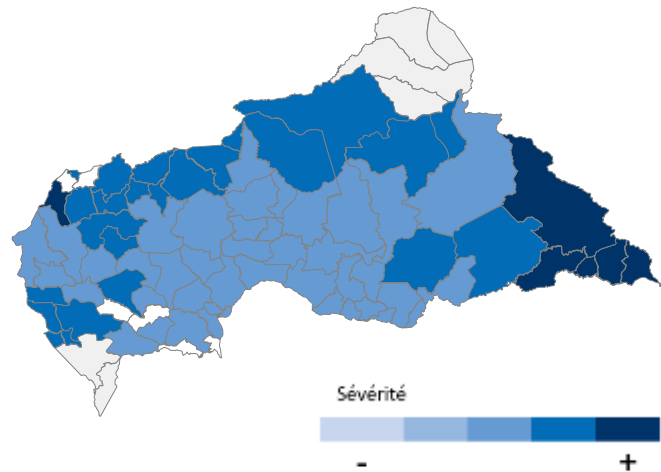


Figure 1 – Sévérité des risques de protection (30 juin 2026)

CONTEXTE

INCIDENTS DE
PROTECTION

8 344

Janvier – juin

INCIDENTS DE
TRANSHUMANCE

601

Janvier – juin

ATTEINTES A LA
PROPRIÉTÉ

1 879

Janvier – juin

ATTEINTES A
L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

2 058

Janvier – juin

PERSONNES DÉPLACÉES
INTERNES

428 227

CMP mars 2026

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE PROTECTION

Depuis le mois de janvier 2026, la situation de protection en République Centrafricaine (RCA) est restée sur une tendance contrastée avec des besoins persistants de protection malgré les efforts et réponses des acteurs humanitaires et gouvernementaux. Il est noté une amélioration relative de la situation sécuritaire dans plusieurs régions notamment grâce à la poursuite du processus de DDR avec de nombreux groupes armés signataires, un déploiement des forces de défense et une réduction globale des affrontements de grande ampleur. Cependant, cette amélioration demeure fragile et très inégale selon les zones. Les préfectures du Haut-Mbomou, Mbomou, Vakaga, Haute-Kotto, Lim pende, Ouham-Pendé et certaines zones frontalières continuent d'enregistrer des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire, notamment des homicides, violences sexuelles liées au conflit (VSLC), enlèvements, extorsions, restrictions de mouvement, occupation des axes, taxation illégale, violences intercommunautaires liées à la transhumance et attaques contre les acteurs humanitaires. Des groupes armés résiduels, des éléments armés transfrontaliers, ainsi que certaines opérations militaires menées dans des contextes de faible redevabilité continuent d'alimenter les risques de protection pour les populations civiles.

Sur le plan régional, le **conflit au Soudan** constitue l'un des principaux facteurs externes de dégradation de la situation de protection en RCA. Au-delà de l'afflux de réfugiés, il a favorisé la circulation des groupes armés, l'insécurité transfrontalière, les déplacements forcés et les violations des droits humains, en particulier dans la Vakaga. Des groupes armés centrafricains et transfrontaliers exploitent l'instabilité régionale pour circuler entre le Darfour et la Vakaga et établir des bases et des réseaux logistiques le long de la frontière. Ceux-ci commettent diverses formes de violences dont des exactions contre les populations. L'attaque d'Am-Dafock du 30 juin 2026 constitue l'incident le plus marquant, ayant entraîné des morts parmi les civils et les forces de sécurité. Cette situation continue d'alimenter des menaces de représailles, des tensions communautaires et un climat de peur favorisés par la suspicion de collaboration avec l'un ou l'autre des acteurs armés. Les personnes déplacées internes, les retournés, les réfugiés soudanais accueillis dans les zones frontalières et les communautés hôtes font face à une pression croissante sur les services de base et à la réduction des mécanismes communautaires de protection. Les incidents répétés contre les acteurs humanitaires dans le Haut-Mbomou, la Vakaga et d'autres zones difficiles d'accès limitent davantage la fourniture d'une assistance vitale.

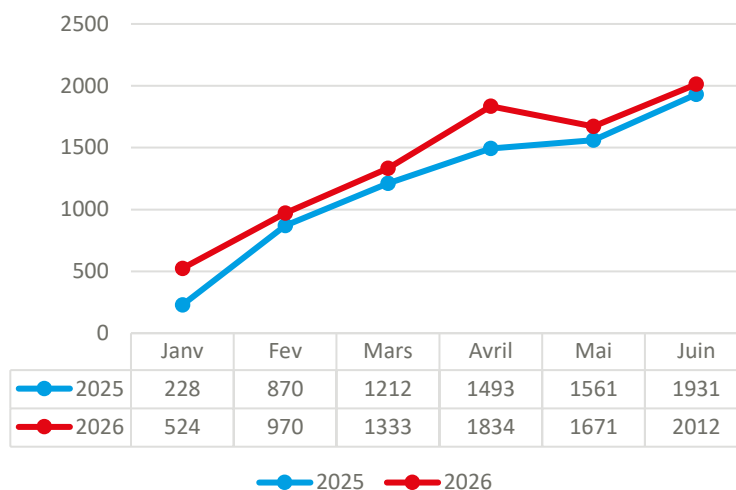
Entre janvier et juin 2026, ce sont **8 344 incidents de protectionⁱⁱ** ayant affecté directement la population civile qui ont été documentés par les acteurs de protection, contre 7 295 incidents sur la même période en 2025. Les conditions sécuritaires stables dans les localités du Centre et de l'Ouest du pays ont contribué à réduire les violences de masse. Toutefois, les violences localisées ont persisté. Entre les mois de mai et juin 2026, dans les préfectures de Vakaga et Haut Mbomou, les nouvelles violences ont exacerbé une situation de protection déjà préoccupante. Dans l'ensemble, ces incidents ont été commis par les membres des communautés [49%], les acteurs étatiques [13%], les groupes armés et autres hommes en armes [38%] du fait surtout de la faiblesse de capacités de prévention et de résolution des problèmes de protection dans les communautés.

Dans ce contexte, il sera important de renforcer les mécanismes communautaires d'alerte et de protection, d'accroître la présence de l'État et des acteurs de protection dans les zones à risque, de soutenir les solutions durables pour les déplacés et retournés, d'investir davantage dans la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre et à la protection de l'enfance, de promouvoir le dialogue communautaire autour de la transhumance et des conflits locaux, ainsi que de renforcer la lutte contre l'impunité à travers un meilleur accès à la justice et à la redevabilité pour toutes les violations documentées.

En mars 2026, la MINUSCA a annoncé la fermeture de 21 bases, dont plusieurs bases temporaires et permanentes. Les sites concernés incluent notamment Dékoa, Mbrès, Tagbara, Dembia, Zangba, Mingala, Markounda, Mbaïki et Pombolo. Les infrastructures sont progressivement en train d'être transférées aux autorités nationales et aux FACA. Cette fermeture progressive des bases de la MINUSCA représente une transition sécuritaire majeure en RCA. Elle intervient alors que les capacités logistiques et opérationnelles des FACA demeurent inégales selon les régions. Dans plusieurs préfectures, la simple présence d'un contingent de la MINUSCA limitait les mouvements des groupes armés autour des villages et des axes routiers. Dans les zones où les FACA sont

capables d'assurer une présence régulière, les impacts pourraient rester limités. En revanche, dans les préfectures périphériques telles que le Haut-Mbomou, la Vakaga, la Basse-Kotto, l'Ouaka, la Nana-Gribizi, le risque de détérioration de la protection des civils est réel. Le principal défi sera d'éviter que les fermetures de bases ne créent des vides sécuritaires exploitables par les groupes armés, avec pour conséquences une augmentation des incidents de protection, des déplacements forcés et des contraintes d'accès humanitaire. La fermeture de ces bases réduit inévitablement l'effet dissuasif vis-à-vis des groupes armés, la capacité de réponse rapide aux incidents et la surveillance des incidents de protection et les violations des droits humains. Les risques les plus probables incluront la recrudescence des attaques contre les civils, les taxations illégales sur les routes, les restrictions de mouvements et une augmentation des déplacements forcés.

Tendance des incidents



LES RÉGIONS A HAUTE POTENTIALITÉ DE RISQUE DE PROTECTION ET DE VULNÉRABILITÉ

1. Hotspot VAKAGA (Birao, Am-Dafock, Ouandja)

La situation sécuritaire dans la Vakaga s'est fortement détériorée à la fin du mois de juin 2026, notamment avec l'attaque de la localité d'Am-Dafock par un groupe armé le 30 juin. Bien que les forces gouvernementales aient regagné le contrôle de la ville et que le dispositif sécuritaire y ait été renforcé, les préoccupations sur la protection des civils persistent. Cette offensive a provoqué le déplacement d'environ 17 000 personnes, ainsi que des mouvements préventifs de populations vers Birao. Les femmes et les enfants représentent la majorité des déplacés et sont particulièrement exposés aux risques de violences basées sur le genre (VBG), de violences sexuelles liées au conflit (VSLC), de recrutement forcé et de séparation familiale. Les affrontements ont également entraîné l'occupation de zones civiles par des porteurs d'armes, notamment à proximité d'infrastructures sanitaires, réduisant l'accès aux soins de santé et augmentant les risques pour les civils. Avec le développement du conflit au Soudan, les incursions des RSF ont persisté, parfois accompagnées d'atteintes aux droits de l'homme, et fragilisant la cohésion sociale, notamment entre les Rounga et les Goula.

Le recrutement et le renforcement de groupes d'autodéfense soulève également des préoccupations, y compris concernant la question de contrôle et de commandement de ses membres, mais aussi dans le contexte de la fragilité de la cohésion sociale et de l'appartenance ethnique des membres de ces groupes. L'insécurité généralisée limite l'accès humanitaire, l'accès aux services essentiels et aux moyens de subsistance, aggravant la vulnérabilité des ménages. Par ailleurs, la préfecture demeure marquée par des incidents de protection persistantes, des homicides attribués à des hommes en armes, la présence continue de groupes armés et l'incertitude liée aux opérations militaires contre le FPRC et d'autres groupes dans le nord-est. Les tensions communautaires et la diffusion de rumeurs accentuent la méfiance entre communautés et risquent d'éroder davantage la cohésion sociale.

2. Hotspot Sud-Est (Haut-Mbomou : Zémio, Mboki, Obo, Bambouti)

La situation de protection dans le Sud-Est demeure préoccupante, sous l'effet combiné des violences armées, des enlèvements, de l'insécurité chronique et des restrictions d'accès humanitaire. Les affrontements du 24 juin à Zémio entre acteurs armés alliés des forces de sécurité ont provoqué une forte psychose au sein de la population et alimenté des tensions communautaires, notamment envers la communauté musulmane. De nombreuses violations et atteintes aux droits de l'homme ont été documentées, y compris des exécutions extrajudiciaires ou sommaires, des enlèvements des violences sexuelles liées au conflit, des recrutements forcés, des extorsions, par des acteurs étatiques, principalement FACA et APS, et des membres des groupes armés, principalement Azanikpigbé et de la Lord's Resistance Army (LRA). La zone accueille déjà près de 30 000 personnes déplacées et a enregistré un nombre élevé d'incidents de protection ces derniers mois. L'accès humanitaire reste fortement compromis par l'insécurité. Plusieurs équipes humanitaires ont été victimes d'attaques et de braquages sur les axes routiers, conduisant à une suspension temporaire des opérations humanitaires dans le Haut-Mbomou et le Mbomou. La fermeture progressive de bases de la MINUSCA dans la région contribue également à un sentiment croissant d'insécurité. La persistance des enlèvements, notamment de fonctionnaires, et les informations sur la dégradation de l'état de santé des otages détenus par le groupe Azandé Ani Kpi Gbé, et la résurgence d'atteintes aux droits de l'homme par les membres de la LRA principalement dans la zone de Djemah soulèvent des préoccupations majeures.

3. Hotspot LIM-PENDÉ (Paoua, Bocaranga, Boguila, Bossangoa)

Les opérations de désarmement et de démobilisation incluant des redditions de membres des 3R, ont enregistré des avancées notables mais inégalement mises en œuvre. Les 3R ont maintenu une présence armée dans plusieurs zones rurales de la préfecture de Lim-Pendé. Des allégations de violations et atteintes aux droits humains continuent d'être rapportés régulièrement, dans un contexte marqué par les tensions entre les groupes armés 3R et les FACA, après une période d'arrangements sécuritaires entre ces deux parties. Le retrait partiel des membres du 3R de certains postes de contrôle et les incidents récents impliquant les deux parties, créent un climat d'incertitude sécuritaire, particulièrement autour de Pougol et de Paoua, notamment après la mort de 3 éléments 3R à un poste de contrôle des FACA. Les conflits liés à la transhumance continuent d'alimenter les violences intercommunautaires entre éleveurs et agriculteurs. Plusieurs incidents meurtriers ont été signalés, notamment à Galé 2 et Bondondi, où des actes de vengeance ont provoqué des morts, des blessés et des destructions de biens et d'habitations. Les tensions autour des destructions de cultures, des vols de bétail et des représailles communautaires augmentent le risque de nouvelles violences. Les femmes et les filles restent particulièrement exposées. Plusieurs cas de violences sexuelles liées au conflit, attribuées à des éléments affiliés aux 3R ont été documentés dans les localités de Tatum, Doula, Lemouna et Boko-Mboussi. La présence accrue d'éléments armés, combinée à une faible présence des forces de sécurité et à la réduction de la présence humanitaire, limite l'accès à l'assistance pour les survivantes et accroît leur vulnérabilité. Enfin, les violences commises par certains éléments des FACA, parfois accompagnés des APS, notamment des arrestations arbitraires, traitements inhumains, cruels ou dégradants et des extorsions, ainsi que les frictions internes au sein du MPC, contribuent à fragiliser l'environnement de protection. L'ensemble de ces facteurs laisse présager une augmentation des actes criminels opportunistes, des violences contre les femmes et des tensions communautaires dans les périodes à venir.

INCIDENTS LIÉS A LA TRANSHUMANCE

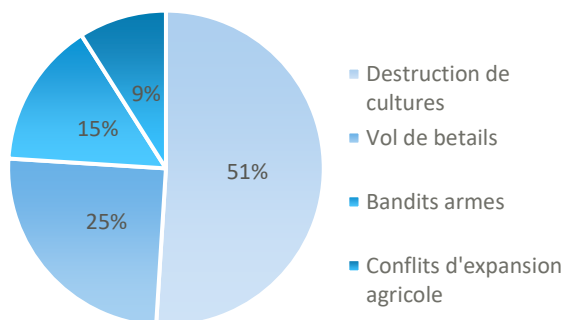
Au cours du 1er semestre 2026, la transhumance demeure un facteur structurel d'insécurité en RCA malgré les progrès enregistrés dans le cadre du processus de paix. Les incidents documentés montrent une persistance des affrontements entre agriculteurs et éleveurs, alimentés par les conflits fonciers, les vols de bétail, la circulation des armes et la faiblesse des mécanismes de gouvernance locale. Même si le retour des groupes UPC et 3R dans le processus de paix a contribué à réduire certaines violences armées à grande échelle, les conflits localisés entre agriculteurs et éleveurs ont continué à provoquer des morts, des blessés et des déplacements de population.

Entre janvier et juin 2026, les acteurs de protection ont documenté **601 incidents de protection liés à la transhumance**. Au cours de cette période, au moins 59 personnes ⁱⁱⁱ ont été tuées et 46 blessées dans des violences directement liées à la transhumance. Il est à noter que les violences agro-pastorales ont connu une augmentation importante depuis plusieurs années, représentant désormais l'un des moteurs majeurs du conflit en RCA. Les facteurs explicatifs incluent, la militarisation

croissante des groupes d'éleveurs, l'arrivée massive de transhumants étrangers, l'affaiblissement des mécanismes traditionnels de médiation, la prolifération des armes et les conflits fonciers liés à l'expansion agricole.

Les incidents observés en dehors des couloirs de transhumance se répartissent en plusieurs catégories parmi lesquelles la **destruction des cultures** est la principale cause immédiate des affrontements.

Nature des incidents liés à la transhumance



Les conséquences pour les populations sont importantes : pertes de vies humaines, déplacements, destruction des moyens d'existence, aggravation de l'insécurité alimentaire et détérioration de la cohésion sociale dans les communautés vivant le long des principaux couloirs de transhumance. Par ailleurs, la transhumance s'accompagne de la circulation difficilement contrôlée d'hommes armés, faisant peser des risques sur les civils, notamment des VSLC. Dans plusieurs localités du nord-ouest, les mécanismes traditionnels de gestion des conflits ont été affaiblis par des années de conflit armé et par la présence d'acteurs armés intervenant dans les litiges

fonciers ou pastoraux. Les préfectures d'Ouham, Ouham-Pendé, Lim-Pendé, Ombella-Mpoko et les zones du centre du pays demeurent les principaux foyers de risque. Pour les acteurs de protection, la **prévention des conflits liés à la transhumance reste donc une priorité stratégique**, notamment à travers le renforcement des mécanismes communautaires de médiation, la sécurisation des couloirs pastoraux, l'accès à la justice et la protection des populations civiles exposées.

INCIDENTS LIÉS AUX ACCUSATIONS DE SORCELLERIE

Au cours de la période de cette revue, les accusations de sorcellerie et les actes de justice populaire ont continué à représenter une menace importante pour la protection des civils. Bien que ces incidents soient moins visibles que les violations liées au conflit armé, ils constituent **une forme chronique de violence communautaire** touchant principalement les femmes âgées, les veuves, les personnes isolées, les enfants et certaines personnes vivant avec un handicap ou des troubles de santé mentale. Dans un contexte marqué par la pauvreté, l'insécurité persistante, l'affaiblissement de l'État de droit et les croyances traditionnelles profondément ancrées, les accusations de sorcellerie continuent d'être utilisées comme mécanisme d'exclusion sociale, de règlement de conflits familiaux ou de justification de violences collectives. Ces phénomènes donnent régulièrement lieu à des agressions physiques, expulsions, lynchages, détentions arbitraires au niveau communautaire et parfois à des homicides. Contrairement aux violences directement liées aux groupes armés, les accusations de sorcellerie et la justice populaire sont présentes sur l'ensemble du territoire national, particulièrement dans les zones rurales où l'accès à la justice formelle demeure limité.

Dans de nombreuses communautés, lorsqu'une crise survient à la suite de morts inexplicables, de stérilité des femmes ou d'accidents tragiques, la recherche d'un responsable conduit fréquemment à désigner une personne vulnérable comme auteur présumé de pratiques occultes. Les accusations visent aussi bien les femmes âgées souvent seules et sans soutien familial, les veuves, les enfants orphelins, les enfants de la rue, et ceux vivant avec un handicap. Ces personnes sont régulièrement accusées d'être à l'origine de décès dans la famille, d'échecs agricoles, de maladies d'enfants, de difficultés économiques communautaires etc.

Entre janvier et juin 2026, les structures communautaires de protection ont enregistré et rapporté **379 incidents** liés aux accusations de sorcellerie. **234 femmes et filles** ainsi que **145 hommes et garçons** ont été enregistrés comme victimes directes.

Ces accusations ont conduit à la **justice populaire et lynchages** qui restent fréquents dans les communautés où la confiance dans les institutions judiciaires demeure faible ou les localités où ces institutions sont inaccessibles. Les incidents documentés comprennent les passages à tabac

collectifs, les séquestrations communautaires, les humiliations publiques, les incendies de domiciles, les expulsions forcées. Des détentions arbitraires fondées sur les accusations de sorcellerie ont été aussi enregistrées. La criminalisation des pratiques

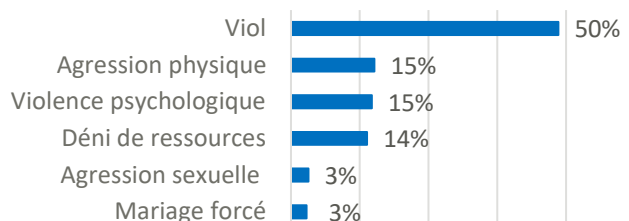
de charlatanisme et de sorcellerie dans le Code pénal centrafricain continue de générer des arrestations et poursuites judiciaires controversées. Les acteurs^{iv} qui ont travaillé sur cette thématique soulignent l'absence de définition claire des infractions, le recours fréquent à l'intime conviction et la difficulté d'apporter des preuves objectives. Cette situation contribue à légitimer les accusations communautaires et exacerbe les risques de protection.

Les facteurs aggravants observés par les structures communautaires comprennent entre autres la pauvreté chronique, la perte des moyens d'existence, la faible couverture judiciaire en zones rurales, la persistance de l'impunité et la faiblesse de l'accès à l'assistance juridique. Bien que les accusations de sorcellerie et les actes de justice populaire sont présents sur l'ensemble du territoire, certaines zones apparaissent comme particulièrement exposées. Les préfectures les plus affectées incluent Bangui et Bimbo, Bambari et la préfecture de la Ouaka ainsi que les zones rurales de Ombella-Mpoko.

RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1 Violence basée sur le genre et violences sexuelles liées au conflit

Différents types de VBG en S1 2026



La violence basée sur le genre (VBG) ne constitue pas une simple vulnérabilité parmi d'autres, elle représente l'une des crises de protection les plus graves et dévastatrices du pays, avec des niveaux de sévérité sans précédent dans le contexte humanitaire national. Pourtant, l'ampleur réelle de cette crise demeure largement sous-estimée, en raison des tabous sociaux, du sentiment de honte et de la peur des représailles qui empêchent de nombreuses personnes survivantes de rompre le silence. Dès que l'on s'éloigne des centres urbains sécurisés, les risques deviennent omniprésents et atteignent un niveau de sévérité critique, de niveau 4. L'impact de cette

crise varie selon les situations et les conditions de vie des populations, mais touche particulièrement les familles déplacées.

Ainsi, les PDI hors sites représentent le groupe le plus exposé, avec un score critique de 4,367 (Phase 4). Isolées en brousse ou dispersées au sein de familles d'accueil elles-mêmes en difficultés, les personnes déplacées se trouvent privées de leurs réseaux de solidarité habituels et ont un accès très limité aux services d'urgence. Sur les sites de déplacement, les PDI connaissent également une situation particulièrement préoccupante, avec un score de 4,095 (Phase 4), où la surpopulation, l'absence d'intimité et la précarité des abris augmentent fortement les risques au quotidien. Quant aux communautés hôtes, bien que situées à un niveau moyen de 3,884 (Phase 3), elles basculent régulièrement et localement en Phase 4 sous l'effet de la pression sur les ressources et de la dégradation des services de base.

Entre janvier et juin 2026, l'analyse des cas de VBG rapportés par le système GBVIMS révèle une situation particulièrement préoccupante. Une très large majorité des personnes survivantes (96 %) sont des femmes et des filles. Les conséquences vont bien au-delà des blessures physiques : elles affectent profondément les trajectoires de vie, avec des traumatismes psychologiques profonds et durables. Les jeunes filles et les adolescentes sont particulièrement touchées, leur avenir, leur autonomie et leur développement pouvant être compromis sur le long terme.

La répartition des actes signalés met en évidence la **prépondérance des violences sexuelles, qui constituent à elles seules 53 % de l'ensemble des cas répertoriés**. À ces violences s'ajoutent les agressions physiques et la violence psychologique, qui représentent chacune 15 % des cas. Le déni de ressources concerne par ailleurs 14 % des cas signalés, tandis que les mariages forcés représentent 3 % des personnes survivantes.

L'analyse met également en lumière une réalité particulièrement préoccupante : **l'usage de la violence sexuelle comme arme de guerre**. Sur l'ensemble des incidents recensés au premier semestre, 4 % ont fait l'objet d'une documentation spécifique au titre des violences sexuelles liées aux conflits (VSLC). Ces données montrent que les femmes et les filles, qui représentent 99 % des victimes documentées, sont particulièrement ciblées par ce type de violences. Il s'agit d'exactions d'une extrême gravité, principalement constituées de viols (94 %), d'agressions sexuelles (5 %) et de mariages forcés (1 %).

L'identité des agresseurs souligne la dimension liée au conflit de ces actes : 68 % sont commis par des membres de groupes armés non étatiques et 32 % par des éléments des forces de défense et de sécurité. Loin de révéler uniquement d'actes individuels ou de criminalité isolée, ces violences constituent une stratégie délibérée pour terroriser, humilier et asservir des communautés entières. L'implication d'acteurs armés et d'éléments étatiques contribue à maintenir un climat d'impunité qui dissuade les survivantes de porter plainte ou de chercher de l'aide.

Pour les femmes et les filles, subvenir aux besoins fondamentaux de leur famille est devenu une source de risque permanent : aller chercher de l'eau, ramasser du bois de chauffe, cultiver les champs ou se rendre au marché les expose à des violences. La pauvreté extrême, la perte des moyens de subsistance et l'absence de services de base les poussent à s'aventurer toujours plus loin dans des zones non sécurisées, ou à adopter des mécanismes de survie qui peuvent accroître leur exposition aux

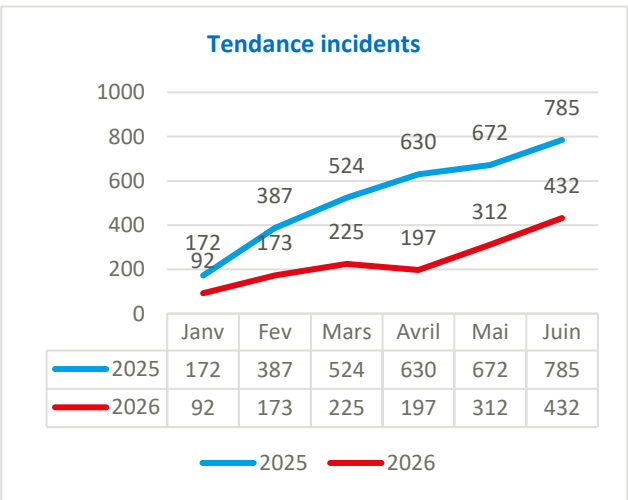
risques. Cette vulnérabilité est encore accentuée par les insuffisances dans les autres secteurs humanitaires, comme la Santé, l'Eau, Hygiène et Assainissement (EHA), la Sécurité Alimentaire et l'Éducation, combinées à l'absence d'une intégration transversale de la prévention des VBG dans l'ensemble des réponses humanitaires.

L'offre de soins et d'assistance connaît par ailleurs une baisse préoccupante. Confrontés aux contraintes financières et aux coupes budgétaires de l'année précédente, les acteurs spécialisés voient leur couverture géographique fortement restreinte, laissant d'immenses zones sans prise en charge médicale ou psychologique d'urgence. Ce constat souligne l'urgence d'une réponse multisectorielle coordonnée et renforcée.

Malgré ce contexte difficile, l'intégralité des personnes survivantes de VBG identifiées au premier semestre 2026 a bénéficié d'un accompagnement adapté. La prise en charge psychosociale a ainsi couvert la totalité des cas (100 %), tandis que la réponse médicale s'est hissée à 99 %, dont près d'un tiers (31 %) dans le délai critique des 72 heures. Sur le plan de la justice, 35 % des survivantes ont pu accéder à une assistance juridique et judiciaire. Enfin, la réinsertion socio-économique a atteint 91 % des cas, une performance portée par la synergie renforcée entre le secteur VBG et celui de la Sécurité Alimentaire.

RISQUE 2 Attaques contre les civils et les biens civils

Le premier semestre 2026 a été marqué par la poursuite d'attaques contre les populations civiles, particulièrement dans l'Est et le sud-est du pays. Dans le Haut-Mbomou, les tensions entre groupes armés et acteurs associés aux forces étatiques ont créé un environnement caractérisé par des assassinats ciblés de personnes ou de personnalités, des enlèvements, des violences intercommunautaires et des représailles contre des communautés soupçonnées de soutenir une partie au conflit.



Les acteurs de protection ont documenté **1 431 incidents de protection liés aux attaques et violation contre les personnes civiles et les biens contre 3 170 incidents au cours de la même période en 2025**. Les préfectures du Haut-Mbomou, du Mbomou et de la Vakaga concentrent les risques les plus élevés. Au-delà de l'impact immédiat sur la sécurité physique, ces attaques alimentent les déplacements forcés, réduisent l'accès aux services essentiels et fragilisent davantage les mécanismes communautaires de protection.

Depuis le **redimensionnement progressif de la MINUSCA**, l'Etat Centrafricain a progressivement déployé des FACA surtout dans les zones à risque sécuritaire, ce qui a conduit à baisser les violences de masse. Par ailleurs durant le 1^{er} semestre 2026, les capacités du monitoring de protection sont réduites par rapport à l'année précédente. La réduction du nombre de cas

documentés est relative entre autres, à ces facteurs.

Toutefois, la situation est exacerbée par la combinaison de dynamiques sécuritaires, transfrontalières et socioéconomiques. La présence de groupes armés actifs ou de combattants résiduels non intégrés aux mécanismes de DDR reste un facteur majeur. Dans plusieurs localités de l'Est et du Centre, ces acteurs continuent de mener des attaques, des pillages, des enlèvements et des actes d'intimidation contre les populations. Les zones où l'autorité de l'État demeure limitée sont particulièrement exposées. La proximité de la frontière avec le Soudan, notamment dans les préfectures du Vakaga, renforce les risques sécuritaires. Les mouvements transfrontaliers incontrôlés d'hommes armés, les trafics d'armes ont augmenté la survenue de ces attaques. De vastes portions du territoire restent encore insuffisamment couvertes par les forces de défense et de sécurité. Cette situation favorise l'exploitation des vides sécuritaires par les groupes armés et les bandits. La MINUSCA elle-même adapte actuellement ses dispositifs face à la réduction progressive de certains effectifs, ce qui accroît les préoccupations concernant la protection des civils dans les zones reculées.

Au-delà des affrontements liés au conflit, la **criminalité armée** constitue une menace croissante. Les vols à main armée, rackets, braquages de véhicules et pillages touchent aussi bien les civils que les acteurs humanitaires. Les incidents répétés sur les axes Zémio-Mboki et Zémio-Dembia en mars 2026, démontrent l'augmentation de ces risques.

Par ailleurs, les **attaques contre les travailleurs humanitaires, les convois et les biens humanitaires** aggravent indirectement les risques de protection. Elles limitent l'accès à l'assistance vitale et réduisent la présence des mécanismes de protection communautaire dans les zones les plus affectées. Dans le Haut-Mbomou, la multiplication des incidents contre les personnels et organisations a entraîné des restrictions importantes des mouvements humanitaires. Au niveau étatique, la faible capacité judiciaire et la persistance de l'impunité contribuent à la répétition des violations contre les civils. Dans plusieurs incidents, les auteurs ne sont pas identifiés ou poursuivis, ce qui réduit l'effet dissuasif des mécanismes de protection institutionnels en place.

RISQUE 3 Recrutement forcé et association d'enfants avec des groupes armés

Le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés constituent l'un des risques majeurs de protection les plus documentés et les plus systémiques en RCA. Entre janvier et avril 2026, les Nations Unies ont vérifié **33 cas de recrutement et utilisation des enfants par les groupes armés**, parmi lesquels 19 filles. Ce risque présente des niveaux particulièrement élevés dans les zones affectées par des conflits actifs et/ou des chocs multiples. Les données de l'analyse issues des évaluations sur les 15 risques et l'analyse interconnectée des risques et des besoins de protection conduite au cours du premier trimestre de l'année 2026 dans les camps, en dehors de camps et au sein des communautés hôtes indiquent un niveau de risque allant de modéré à élevé (Phase 3 à 4), avec une exposition accrue pour les enfants vivant hors des camps de déplacés. Ces environnements présentent une combinaison de facteurs aggravants, notamment l'absence de protection formelle, la précarité économique et la proximité directe avec les groupes armés.

Le recrutement des enfants s'opère le plus souvent par le biais d'enlèvements forcés. Ainsi, selon le Rapport du SG de juin 2026, sur les 33 cas documentés et vérifiés en 2026, 17 enfants ont été enlevés, confirmant la **persistance d'une dynamique de recrutement et d'enlèvement** qui continue de mettre gravement en péril la protection des enfants. Par ailleurs, le Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (juin 2025) avait enregistré 733 incidents vérifiés contre 479 enfants en 2024, représentant une hausse de 108 % par rapport à 2023. Les tendances de 2026 restent alarmantes car le rapport de juin 2026 (S/2026/494) recense déjà 189 violations graves sur les seuls quatre premiers mois de l'année parmi lesquelles 39 % sont liées au recrutement et à l'utilisation d'enfants. On note également une augmentation des cas de violences sexuelles touchant les filles. Cette dynamique ascendante sur plusieurs années consécutives constitue un signal critique qui doit orienter la réponse de 2026.

Les groupes armés sont responsables de la majorité de ces violations, suivis par les forces gouvernementales et pro-gouvernementales, y compris des auteurs non identifiés. Le recrutement des enfants dans les groupes armés en RCA reflète un environnement de protection profondément fragilisé, nécessitant des réponses ciblées, et intégrées ; mais surtout, l'importance d'étendre les interventions au-delà des sites formels. L'absence d'opportunités économiques et éducatives, combinée à l'insécurité persistante, alimente la vulnérabilité des enfants et leur exposition aux groupes armés. Ainsi, **les déplacements répétés, et la stigmatisation des enfants associés érodent les mécanismes de protection communautaire**. Des enquêtes récentes menées par l'UNICEF montrent que les enfants libérés font face à des risques de stigmatisation et d'isolement social, fragilisant leur réintégration et les exposant à des risques de re-recrutement. Les garçons adolescents, sont souvent associés de manière forcée ou sous pression économique, tandis que les filles peuvent être associées aux groupes dans des rôles multiples, y compris à des fins d'exploitation sexuelle. Le phénomène est particulièrement marqué dans les régions du Haut-Mbomou, de la Vakaga, et de l'Ouham suivi de l'Ouham Pende, Lim Pende, haute Kotto, basse Kotto, Mbomou et le Kemo où les dynamiques de conflit restent actives et /ou qui sont touchées par plusieurs autres types de chocs. Le risque de recrutement et l'utilisation des enfants est donc étroitement lié à d'autres violations, y compris **la séparation familiale, le mariage d'enfant et autres types de violences sexuelles**.

Le processus de désarmement des ex-combattants des groupes armés 3R et UPC, pour la paix et la cohésion sociale en République centrafricaine est en cours, notamment, depuis la signature d'un accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités le 19 avril 2025, dont la cérémonie officielle de dissolution a eu lieu le 10 juillet 2025 à Bangui entre le Gouvernement de la République centrafricaine et les groupes armés UPC et 3R. Des actions sont entreprises par l'UNICEF et ses partenaires pour apporter une réponse aux problématiques des enfants dans les zones comme Ouham Pende, Ouham, haute Kotto, Bria, Vakaga Mbomou et la Haut Mbomou. Cet accord s'inscrit dans la revitalisation de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR-RCA), signé en février 2019 entre le gouvernement et quatorze groupes armés à Ndjamena, et vise à mettre fin aux hostilités et à intégrer les combattants dans la vie civile par le biais du désarmement, de la démobilisation et de

la réinsertion. Ces initiatives interviennent dans un contexte de diminution accru des ressources financières réduisant les capacités des acteurs à répondre et à assurer une prise en charge adéquate des enfants victimes. Sur le terrain, les activités de réponses sont donc très limitées du fait de la faible présence opérationnelle des acteurs de protection dans les zones hotspot.

RISQUE 4 Restrictions à la liberté de mouvement et déplacements forcés

Les restrictions à la liberté de mouvement et les déplacements forcés demeurent un risque majeur de protection en République centrafricaine. Malgré une amélioration relative de la situation sécuritaire dans certaines zones et le retour progressif de déplacés internes, les violences armées, l'insécurité chronique et les conflits communautaires continuent d'alimenter des mouvements de population récurrents.

Entre janvier et juin 2026, les acteurs de protection ont enregistré et documenté **424 incidents de restriction de mouvement et déplacements forcés**. Les zones les plus affectées se situent principalement dans la préfecture de Ombella-Mpoko, Mambéré-Kadéï, Haut-Mbomou et Vakaga, où les populations font face à des barrières illégales, des extorsions, des enlèvements, des menaces et des restrictions d'accès aux marchés et aux services de base. De plus en plus de cas de contrôles au faciès sont rapportés, notamment dans le Haut-Mbomou, où certaines personnes ou groupes sont suspectés d'entretenir des liens avec les groupes armés. Ces dynamiques limitent considérablement l'accès aux moyens de subsistance et renforcent les vulnérabilités des populations affectées.

Entre juin 2024 et juin 2025, régulièrement ciblés par les groupes armés AAKG, la **communauté Peuhl avaient été interdit deux fois de suite de fréquenter et d'utiliser le marché de Zemio** et cela avait gravement affecté les moyens de subsistance de la communauté. En février 2025, 1 500 individus peuhls avaient fait le choix de quitter Zemio et alentours pour s'installer dans les environs de Bakouma, des centaines de kilomètres plus loin du fait de nombreuses restrictions qui leur étaient opposées.

Les principaux auteurs de ces restrictions sont les groupes armés non étatiques qui exercent **un contrôle sur plusieurs axes stratégiques**, notamment dans les régions de Birao, de la Vakaga et du Haut-Mbomou. À travers des pratiques de racket, de taxation illégale, de confiscation de biens et d'attaques contre les civils, ils entravent la circulation des personnes et des biens, provoquant des déplacements forcés et répétés. Cette situation est aggravée par des facteurs structurels tels que la faible présence de l'État, l'insuffisance des forces de

sécurité et l'impunité persistante. Les conséquences se traduisent par un accès humanitaire réduit, des difficultés de suivi et de référencement des cas de protection, ainsi qu'une détérioration de la cohésion sociale marquée par des tensions croissantes entre communautés.

Malgré ces défis, plusieurs capacités existent pour atténuer les risques y afférents. Le Gouvernement poursuit le redéploiement progressif des FACA et la mise en œuvre du programme DDR, tandis que la MINUSCA continue de jouer un rôle essentiel à travers la protection des civils, les patrouilles et la médiation communautaire. Les mécanismes communautaires soutenus par les acteurs de protection, notamment les réseaux d'alerte précoce, les leaders locaux et les structures de médiation, constituent également des ressources importantes.

RISQUE 5 Présence de mines et autres engins explosifs

La présence d'engins explosifs demeure un risque important, malgré les efforts déployés par les acteurs de la lutte antimines (LAM), ainsi que la coordination avec les autorités et les différents partenaires présents sur le terrain. À ce jour, les informations disponibles ne permettent pas de conclure à l'existence d'une contamination généralisée par mines en République centrafricaine. La menace documentée demeure principalement liée aux restes explosifs de guerre, aux munitions non explosées et, dans certaines zones, à d'autres engins explosifs résultant des conflits et affrontements armés.

Entre janvier et juin 2026, **22 incidents liés aux engins explosifs** ont été enregistrés, contre 17 au cours du dernier semestre de 2025, soit une hausse de près de 30 %. Concernant les victimes, une baisse a toutefois été constatée par rapport à la période précédente. Au cours du premier semestre 2026, **six personnes blessées et une personne décédée**, contre 12 victimes au second semestre 2025, dont quatre blessés et huit décès. Bien qu'il ne soit pas possible d'établir un lien de causalité direct,

cette diminution intervient dans un contexte de renforcement des activités de liaison communautaire et d'éducation aux risques liés aux engins explosifs.

Ces activités, soutenues par une politique de localisation et par le renforcement des capacités des ONG nationales et d'autres acteurs locaux, ont permis d'intensifier les séances de sensibilisation auprès des communautés et d'améliorer les mécanismes d'alerte et de signalement. Toutefois, l'accès limité à certaines zones, la pénurie de ressources, ainsi que la persistance des conflits et des attaques contre les populations locales, notamment dans la préfecture du Haut-Mbomou et dans le Vakaga, entretiennent une incertitude quant au niveau réel de contamination par les engins explosifs. Par ailleurs, à la suite de certains affrontements entre divers belligérants, il demeure difficile de déterminer avec précision les types d'armes ou de munitions employés, ainsi que l'étendue de la contamination potentielle laissée par ces conflits. Il demeure donc essentiel de suivre régulièrement l'évolution de la situation dans les différentes zones touchées par les conflits, par des analyses, le partage d'informations et la poursuite des activités de sensibilisation. Ces efforts permettront d'améliorer la connaissance du niveau de contamination dans certaines zones, de renforcer la protection des civils, y compris les réfugiés et les personnes déplacées, et de faciliter un accès humanitaire sécurisé aux populations affectées. Enfin, Le renforcement des mécanismes nationaux de collecte, de centralisation, d'analyse et de partage des données relatives aux engins explosifs constitue une priorité afin de disposer d'une compréhension commune et régulièrement actualisée de la menace et de mieux orienter les interventions.

RÉPONSE

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

Au cours de la période couverte par cette analyse, des efforts ont été fait dans le cadre de la **lutte contre l'impunité**. Deux affaires impliquant des éléments des FACA, suivies par la Division des droits de l'homme (HRD), font actuellement l'objet d'enquêtes menées par le Tribunal militaire de Bangui, tandis que des mesures disciplinaires ont été annoncées. Le Gouvernement continue de mettre en œuvre son Plan d'action national de lutte contre les VSLC (2024-2028) validé en juin 2024. En complément, les Nations Unies, en coordination avec les centres de santé et les organisations non-gouvernementales, ont facilité la livraison de kits post-viol et de médicaments essentiels dans des zones reculées particulièrement affectées. Au 1er juin, dans le cadre le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, 1 331 ex-combattants avaient été désarmés et démobilisés depuis juillet 2025^v. En 2026, 506 000 personnes ont été ciblées par les réponses de protection dans le cadre de la mise en œuvre du plan de réponse humanitaire. Entre janvier et juin 2026, ce sont 21 acteurs opérationnels qui ont apporté des réponses inclusives de protection à **37% des personnes ciblées soit 187 220 personnes**. Les personnes assistées ont reçu tout ou partie de l'assistance qui inclue la prise en charge psychosociale, la prise en charge médicale, l'assistance juridique, l'assurances de protection individuelle, la fourniture de Kits de dignité.

DÉFIS ET ACTIONS LIÉS À L'ACCÈS^{vi}



INCIDENTS DE SÉCURITÉ

64

De janvier à juillet 2026, les acteurs humanitaires ont fait face à de nombreux défis d'accès. 64 incidents ont affecté les acteurs et l'assistance humanitaire. Les principales menaces sont liées aux opérations militaires en cours, ainsi que l'activisme des groupes armés et des réseaux de criminels sur une grande partie du territoire national.

Depuis janvier 2026, la Vakaga reste la préfecture la plus affectée avec 16 incidents, suivie de Bangui (15 incidents) et du Haut-Mbomou (14 incidents). Ces incidents restreignent l'accès des acteurs humanitaires aux populations dans le besoin, et l'accès des populations à l'assistance et aux services.

LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE

De janvier à juin 2026, la principale faiblesse du financement humanitaire en RCA est restée l'important écart entre les besoins identifiés et les ressources effectivement mobilisées. En 2026, la réponse humanitaire nécessitait environ 264 millions USD^{vii} pour assister 1,3 million de personnes vulnérables. Toutefois, les financements disponibles au premier semestre sont restés largement insuffisants, obligeant les acteurs humanitaires à poursuivre une approche de "hyper-priorisation" des bénéficiaires, ce qui a conduit les organisations à réduire les interventions au strict minimum, laissant des communautés entières sans assistance malgré des besoins avérés. Les conséquences ont été directement visible sur la protection des populations les plus vulnérables. Les impacts les plus marqués concernent la réduction de la couverture des services de protection et du monitoring de protection ainsi qu'une présence opérationnelle limitée dans les zones à haut risque.

RECOMMANDATIONS

RISQUE 1 Violence basée sur le genre et violences sexuelles liées au conflit

GOUVERNEMENT

- Poursuivre et sanctionner systématiquement les auteurs de violences sexuelles, y compris les membres des groupes armés et des forces de défense et de sécurité.
- Consolider l'engagement politique pour assurer la prise en charge médicale et psychosociale gratuite des survivantes sur l'ensemble du territoire.
- Former les policiers et les magistrats afin d'offrir un accueil digne aux survivantes et d'éliminer tout refus d'assistance lors du dépôt de plainte.

ACTEURS HUMANITAIRES

- Intensifier le plaidoyer auprès des bailleurs pour financer durablement la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre (VBG) et sexuelles liées aux conflits (VSLC).
- Intégrer la protection transversale en rapprochant les points d'eau et les sites de distribution alimentaire pour sécuriser les déplacements des femmes et des filles.
- Déployer davantage de cliniques mobiles pour offrir des services de prise en charge intégrée aux populations isolées et difficilement accessibles.

RISQUE 2 Attaques contre les civils et les biens civils

GOUVERNEMENT ET SES PARTENAIRES

- Renforcer la protection physique des civils dans les zones à haut risque, notamment Haut-Mbomou, Mbomou et Vakaga.
- Accroître le déploiement effectif des autorités civiles et judiciaires dans les localités affectées.
- Renforcer la protection des infrastructures civiles critiques (centres de santé, écoles, points d'eau).

RISQUE 3 Recrutement forcé et association d'enfants avec des groupes armés

GOUVERNEMENT et AUTORITÉS

- Assurer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du processus DDR/APPR pour la libération, la prise en charge et la réintégration durable des EAFGA, en mobilisant des ressources nationales à cet effet.
- Renforcer l'accès à l'éducation et les opportunités économiques pour les adolescents dans les zones affectées par le conflit, afin de créer des alternatives viables à l'association aux groupes armés.
- Étendre et faire appliquer, sur l'ensemble du territoire, des directives préfectorales interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes d'autodéfense et ordonnant leur libération immédiate, à l'instar de la mesure adoptée dans la préfecture de Vakaga, et garantir le transfert systématique et rapide des enfants séparés des forces et groupes armés aux autorités civiles.

ACTEURS DE PROTECTION et PARTENAIRES

- Contribuer de manière continue au renforcement du système de protection communautaire dans les zones d'intervention et les zones de déplacements exposés aux différents chocs humanitaires, notamment à travers le renforcement de capacités des mécanismes communautaires et le système de protection (redynamisation des RECOPE, comités de protection communautaire et actualisation, vulgarisation des mécanismes de référencement).

EQUIPE HUMANITAIRE PAYS

- Renforcer le plaidoyer conjoint pour la prévention et la réponse au recrutement, notamment dans les zones les plus affectées par les conflits, les déplacements et la faible présence des services sociaux.

- Mobiliser l'ensemble des agences des Nations Unies pour le monitoring des violations graves des droits de l'enfant et autour d'une réponse intégrée, combinant protection de l'enfant, éducation, santé, soutien psychosocial, sécurité alimentaire, moyens d'existence et cohésion sociale, afin de réduire les facteurs de vulnérabilité qui exposent les enfants au recrutement.

DONATEURS

- Investir davantage dans des programmes et projet de protection de l'enfant, y compris ceux garantissant une réintégration adéquate, durable et communautaire des enfants survivants de violations graves. Il en est de même de l'intersectorialité pour la prise en charge des besoins holistiques des enfants vulnérables.

RISQUE 4 Restrictions à la liberté de mouvement et déplacements forcés

ACTEURS DE PROTECTION et PARTENAIRES

- Étendre le monitoring de protection dans les zones à haut risque.
- Renforcer les systèmes communautaires d'alerte précoce.
- Renforcer l'assistance juridique aux victimes.

GOUVERNEMENT et AUTORITÉS

- Renforcer la sécurisation des principaux corridors humanitaires et commerciaux.
- Démanteler systématiquement les barrières illégales.
- Accroître la présence des forces de sécurité dans les zones de retour.
- Renforcer les mécanismes de surveillance des droits humains.
- Assurer la délivrance de documents civils aux déplacés et retournés.

RISQUE 5 Présence de mines et autres engins explosifs

DONATEURS

- Accroître les investissements dans la lutte antimines, compte tenu des ressources limitées actuellement allouées à ce secteur en RCA, qui dépendent presque exclusivement du soutien apporté par la MINUSCA à travers l'UNMAS.
- Faciliter l'accès aux financements afin de permettre l'expansion des différentes activités, notamment le renforcement des capacités des acteurs locaux, la collecte et l'analyse des données, la sensibilisation, la neutralisation et la destruction des engins explosifs, ainsi que l'assistance aux victimes.

ACTEURS DE PROTECTION et PARTENAIRES

- Renforcer la coordination, la collaboration, les partenariats et le partage d'informations entre les différents acteurs intervenant dans la lutte antimines.
- Capitaliser sur les actions et les acquis de l'UNMAS, notamment en matière de renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux.

GOUVERNEMENT et AUTORITÉS

- Soutenir l'opérationnalisation effective de l'Autorité nationale de lutte antimines (ANLAM), notamment à travers la mise à disposition des ressources humaines, techniques, matérielles et financières nécessaires à l'exercice progressif de ses fonctions de coordination, de régulation et de supervision de l'action antimines au niveau national.
- Renforcer progressivement le leadership et l'appropriation nationale de l'action antimines sous la conduite de l'ANLAM, avec l'appui technique de l'UNMAS et des autres partenaires, conformément aux priorités nationales.
- Explorer progressivement les possibilités de mobilisation de ressources nationales en faveur de l'action antimines, notamment pour le fonctionnement de l'ANLAM, tout en poursuivant la mobilisation de l'appui des partenaires techniques et financiers.

- Assurer la mise en œuvre progressive de la Stratégie nationale de l'action antimines 2026–2031 et de son plan d'action, en veillant à leur intégration dans les priorités nationales de protection, de stabilisation et de développement.
- Faciliter et soutenir les activités de renforcement des capacités des organisations nationales et des acteurs locaux afin de favoriser une réponse durable et efficace face à la menace liée aux engins explosifs.

Notes de fin

i [CMP mars 2026](#)

ii [Données de monitoring de protection et GBV-IMS \[Janv-juin 2026\]](#).

iii [GT Transhumance : données de janvier-juin 2026](#)

iv [Avocats Sans Frontière et Ong Défis et Objectif Centrafrique](#)

v [Rapport du secrétaire général sur la République Centrafricaine, 15 juin 2026, S/2026/494](#)

vi [GT Accès- République centrafricaine : Aperçu des incidents ayant affecté les travailleurs humanitaires \(janvier-juillet 2026\) - Central African. Republic | Relief Web](#)

vii [HNRP 2026](#)

Méthodologie

Au cours du mois d'avril 2026, le Cluster Protection en collaboration avec les acteurs de protection et les institutions étatiques et leaders communautaires, a organisé au niveau national et sous- national, l'évaluation de la sévérité des 15 risques de protection affectant les populations hôtes et les personnes déplacées. L'exercice a couvert l'ensemble des 85 sous-préfectures du territoire national et a été validé lors d'un atelier national. Au mois de juin 2026, l'équipe de coordination a fait une dernière mise à jour de la situation pour compléter l'analyse. La rédaction du présent document s'est donc basée sur cette analyse des risques de protection, les rapports de monitoring de protection, des rapports d'évaluation des besoins de protection faits par les partenaires, les données de GBV-IMS ainsi que de la matrice de rapportage des réponses des acteurs de protection.

Limites

Depuis janvier 2026, la couverture géographique de monitoring de protection a été réduit de près de 30% par rapport à 2025, du fait du faible niveau de financement. Aussi, au moment de la rédaction de ce document, le rapport du monitoring de protection T2 n'était pas encore finalisé. Les données brutes de la base de données ont été utilisées.



Pour plus d'informations, veuillez contacter : Denis Oulai – oulai@unhcr.org |